

NOTRE FORÊT

La revue des
propriétaires privés en

Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France



Un bilan de cette fin d'année



Les incendies de cet été nous rappellent que ce danger bien présent dans nos régions, (*le risque en Indre et Loire est équivalent à celui des Landes*), nous impose de développer une importante stratégie de prévention avec les SDIS et les régions ; cela va impacter nos actions forestières de manière importante.

Les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole, cadre des PSG pour les prochaines années, arrivent dans leur phase finale après la consultation publique du 14 octobre au 14 novembre. Un grand merci aux équipes qui se sont mobilisées pour ce projet.

Enfin , un rappel : le renouvellement des conseillers du CNPF IFC permet à l'ensemble des propriétaires de s'exprimer mais également de montrer notre mobilisation. Vous allez recevoir des bulletins de vote, n'oubliez pas de les renvoyer !

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Jean-Pierre Piganiol

Président de la délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF



Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Divisé en 10 délégations régionales, le CNPF forme et informe les propriétaires forestiers.

■ Actualité p 02

■ Gestion p 03-05

"Coupe rase" ne veut pas dire défrichage !

DOSSIER - Nous aurons "Du peuplier pour l'avenir" - suite et fin

■ Filière p 06-07

Le Centre-Val de Loire : territoire d'avenir en matière de gestion forestière !

Marché du bois : une fin d'année incertaine

■ Pratique p 08-09

L'Histoire de Natura 2000 Sologne

Le CNPF IFC : ensemble pour développer de la gestion durable des forêts privées

■ Informations syndicales p 10

■ Informations régionales p 10

■ Courrier des lecteurs p 11

■ Bon de soutien p 11

■ Vos contacts p 12

Retrouvez la revue en ligne sur
ifc.cnpf.fr

Encore du mouvement dans l'équipe du CNPF !



Evaëlle Bourdais succède à Aurélien Février en tant que technicienne forestière depuis octobre dans le Loir-et-Cher Sologne en binôme avec Clément Deschamps. Vous la rencontrerez prochainement en forêt .



Depuis deux mois, Gisèle Raoul succède à Céline Fougeron et vient compléter l'équipe administrative du CNPF IFC en tant que responsable administrative de notre délégation régionale.



Après 6 années au CNPF IFC en tant qu'animateur Natura 2000 Sologne, Christophe Bach poursuit ses missions au sein de l'Institut d'Écologie Appliquée du Loiret depuis le mois de novembre. Le CNPF restera partenaire et actif sur la mobilisation des propriétaires forestiers privés en Sologne, soucieux de protéger ce territoire d'exception pour sa biodiversité. Le site Sologne constitue le plus grand site terrestre Natura 2000 en Europe, Christophe nous présente ces résultats dans un article page 8 de ce numéro.



Augustin Bouthenet a été recruté en CDD d'un an ce mois-ci, en tant que technicien forestier, chargé de missions sur les projets "drone" en région Centre-Val de Loire et "révision de la documentation technique" du CNPF IFC.



Arrivé en octobre, Jonathan Besse est apprenti conseiller forestier et viendra en soutien à Augustin sur le sujet DFCL (*Défense des Forêts Contre les Incendies*) ainsi qu'en appui aux missions courantes du CNPF (*DGD, demandes de coupes, etc.*).

Enfin, vous retrouverez en page 9 de ce numéro, le nouvel organigramme de l'équipe complète de la délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF pour mieux vous familiariser avec les dernières recrues que vous serez amené à rencontrer.

"Coupe rase" ne veut pas dire défrichage !

Sujet sensible ou mal compris ? Le CNPF apporte des éléments de réponse



Florent Gallois © CNPF

Photo aérienne de plantation de Cèdres de l'Atlas après coupe rase et mise en andain des rémanents dans le Loir-et-Cher

La coupe rase fait partie des interventions de gestion courante en forêt. Il est plus logique à présent de l'appeler **coupe de régénération**.

C'est souvent une décision difficile à prendre car elle impacte l'aspect paysager de la propriété et engage son propriétaire à la réussite du renouvellement par voie **naturelle** (*régénération par semis*) ou par voie **artificielle** (*plantation*).

Plus précisément

Dans quels cas, la coupe de régénération est-elle préconisée ?

- Lorsque la **propriété est globalement vieillissante** avec un fort pourcentage de Gros Bois (*GB*) et Très Gros Bois (*TGB*) ;
- Lorsqu'une parcelle donne des **signes de dépérissement préoccupants**, justifiant sa transformation avec une

essence mieux adaptée aux conditions de sol et de climat (*pédoclimatique*) ;

- Lorsqu'une parcelle est particulièrement pauvre ou de **qualité très médiocre pour un objectif de production de bois d'œuvre** sans perspective d'amélioration (*cas des taillis avec réserves de moins de 5 m²/ha, ou des taillis simples d'essences autres que le chêne*).

Quelle surface est recommandée en coupe de régénération ?

Les nouveaux SRGS (*Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole*) en cours de finalisation s'orientent sur un seuil maximal de surface d'un seul tenant de **5 ha en Île de France et 10 ha en région Centre-Val de Loire**.

Des dérogations seront possibles en justifiant de l'**effort de régénération** important à

faire, par exemple, à l'échelle de la propriété, ou d'un **état sanitaire alarmant** sur une surface plus grande.

À noter également que si la technique de renouvellement se fait le plus souvent par parcelle ou sous parcelle (*régénération en plein*), il est également possible de régénérer des peuplements par **trouées** ou par **parquets**, en particulier en gestion en futaie irrégulière.

Dans tous les cas, un suivi des régénérations naturelles ou des plantations en réalisant les dégagements et les dépressages est impératif.

N'hésitez pas à vous faire conseiller par votre technicien de secteur (*contacts p.12*).

Bruno Jacquet

Technicien forestier CNPF secteur Indre

DOSSIER - Nous aurons "Du peuplier pour l'avenir" - suite et fin

Le projet a su concilier les enjeux des acteurs du territoire autour de la populiculture

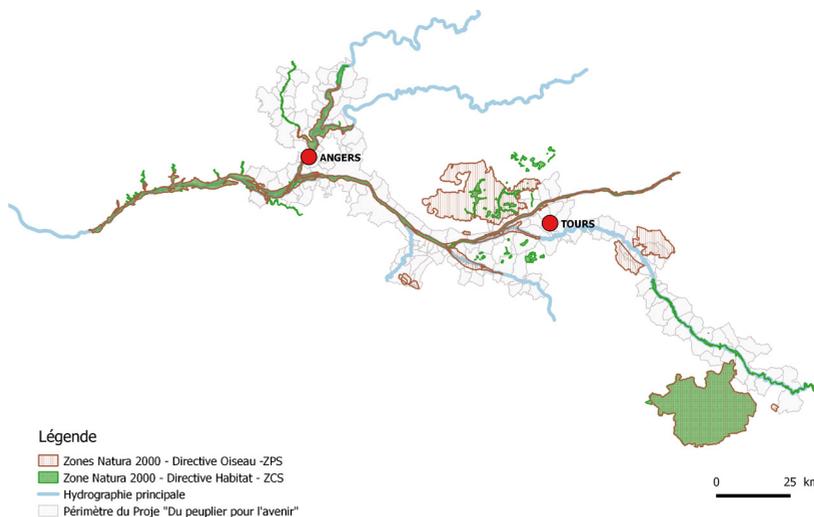
Dans la revue précédente (*Notre Forêt n°100 - p3*), nous vous avons exposé les résultats de l'aide à la **replantation** « Du peuplier pour l'avenir » (DPPA) ainsi que les perspectives issues du projet. Cet article, vous présente la méthode de concertation des acteurs du territoire ainsi que le principal résultat de ce travail : la publication d'un guide local de bonnes pratiques populicoles.

Une concertation locale

L'essence même du projet DPPA était de concilier le besoin et l'enjeu économique de **replanter les peupleraies après exploitation**, afin de permettre le maintien de la ressource bois pour alimenter la filière de transformation locale avec les enjeux environnementaux et paysagers de la vallée de la Loire et ses affluents et ce particulièrement dans le périmètre UNESCO.

Pour le faire, le CNPF IFC a mobilisé et réuni de nombreux acteurs du territoire (1) autour du sujet. Cet axe du projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Un temps de **vulgarisation en commun** pour s'accorder sur un même vocabulaire,



Le projet DPPA a permis la concertation des acteurs autour de recommandations populicoles respectueuses des enjeux Natura 2000 locaux

entendre et comprendre les enjeux de chaque partie prenante (*filière forêt bois, environnement et paysage*) pour converger vers **l'objectif commun de la conciliation**. 6 mois de travail ont été nécessaires pour organiser les échanges collectifs (*en salle et in situ*), alimenter le débat pour aboutir à un niveau de connaissances communes.

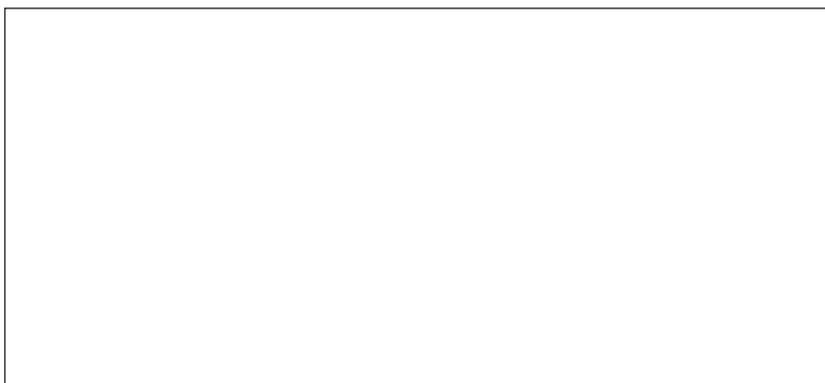
- Puis un temps de **réflexion par thématique** (*filière forêt bois, environnement et paysage*) en groupes de travail ou entretiens individuels. Chacun de ces 3 axes de réflexion par thème a été

synthétisé puis présenté à l'ensemble des acteurs partenaires pour une mise en débat et convenir ensemble à un **consensus commun sur les bonnes pratiques populicoles, productrices de bois de qualité et respectueuses de l'environnement local**.

Un focus « Peuplier Natura 2000 »

Le site d'étude du projet DPPA présente pas moins de **19 sites Natura 2000** où un certain nombre de peupleraies se situent dans un site Natura 2000 ou en frontière de zonage. La synthèse des 19 DOCOB de chaque zone a permis d'**extraire des recommandations** plus ou moins précises concernant les peupleraies.

Un **travail en binôme** entre chaque animateur Natura 2000 de chaque site et l'ingénieur CNPF IFC en charge du projet a été mis en place au travers d'entretiens individuels et d'aller-retour de documents de travail co-rédigés plus fins.



DOSSIER - Nous aurons "Du peuplier pour l'avenir" - suite et fin

Après 6 mois de travail, 8 ébauches de **fiches de recommandations « Peuplier Natura 2000 »** ont ainsi été co-produites. Mais pourquoi 8 et non 19 ?

D'une part certains zonages Natura 2000 se chevauchent ; l'un sous la Directive Oiseaux (ZPS) et l'autre avec la Directive Habitat (ZSC) nous avons donc choisi avec les animateurs de les regrouper en une seule identité Natura 2000 : un **complexe ZPS et ZSC** (exemple avec les zonages des sites Lac de Rillè et Changeon Roumer).

D'autre part, après les premières études, finalement certains sites Natura 2000 ne présentaient **pas d'enjeux peuplier** avec très peu, voire aucune peupleraie situait dans le zonage. C'est notamment le cas du site de la Brenne où les enjeux se focalisent sur les prairies calcicoles, bien loin des stations fraîches et humides des peupliers.

Finalement, après étude des 8 fiches individuelles, le COPIL a décidé de tendre vers une **fiche unique de recommandations « Peuplier Natura 2000 »** puisque les enjeux se concentrent sur les mêmes habitats et espèces dans chaque zonage. C'est ainsi qu'au bout d'un an de travail nous avons pu valider ensemble des recommandations populières en accord avec les enjeux Natura 2000 de nos régions qui viennent compléter les recommandations générales.

L'ensemble de ces recommandations ont été présentées lors du colloque de restitution du projet en février 2021 et sont publiées dans un

guide technique.

Un guide local peuplier

Le travail de concertation avec les acteurs du territoire a permis une co-construction d'un certain nombre de recommandations sylvicoles, compilées dans un guide technique de la populiculture locale.

Le guide comprend :

- Un chapitre de **contexte régional** : histoire de la populiculture ligérienne, débouchés économiques, enjeux, etc.
- Trois chapitres de **recommandations techniques** à propos de la (re)plantation, l'entretien et l'exploitation de la peupleraie. Ces chapitres sont construits autour d'une **grille de lecture pédagogique** indiquant le **degré d'obligation** de chaque recommandation (*réglementaire, obligatoire sous conditions ou conseillée*) couplée à son **échelle d'impact favorable** au regard de 3 enjeux ciblés: économie/sylviculture, environnement/biodiversité, intégration paysagère/acceptation sociale.
- Un dernier chapitre sur le **sylvopastoralisme sous peupleraie**.

Ce document propose aux populteurs des **préconisations de bonne conduite des peupleraies**



Procurez-vous le guide technique gratuit !

conciliant production de bois de qualité et respect de l'environnement et des paysages.

Ainsi le projet « Du peuplier pour l'avenir » a largement rempli ses objectifs avec **340ha de peupleraies replantées** grâce à la subvention, le succès d'une **conciliation des acteurs du territoire** autour d'un consensus sur les pratiques populières respectueuses de l'environnement et du paysage publié dans un guide technique à destination des propriétaires de peupleraies.

Léa Boubet

Ingénieur CNPF IFC, responsable du projet

(1) *Partenaires principaux du projet : associations Le Peuplier de Loire et Peupliers du Centre-Val de Loire, CNPF BPdL, CNP, Fibois CVL et PdL, ONF, PNR LAT, Université de Tours. Autres acteurs associés au projet (liste non-exhaustive) : A2RC, A4 Nature, Angers Loire Métropole, Chambres d'Agriculture CVL et PdL, CEN PdL, Conseil Départemental 49, DDT CVL et PdL, DRAAF PdL, DREAL CVL, Entreprise Drouin, FNE PdL, Mission Val de Loire, LPO Anjou, Pays Castel Roussin du Val de l'Indre, SEPANT, etc.*

Le Centre-Val de Loire : territoire d'avenir en matière de gestion forestière !

Le projet de recherche ARD Sycomore : une aubaine pour les forestiers en quête d'une sylviculture renouvelée

Face aux changements climatiques, les forestiers se sentent démunis. En région Centre-Val de Loire, le **chêne pédonculé** (300.000 ha) et le **pin sylvestre** (100.000 ha) ne sont plus adaptés... Alors, comment repérer les peuplements déperissants et en comprendre les raisons ? Quelle sylviculture appliquer et comment renouveler la forêt ?

Fondée sur 250 années d'expériences forestières, la **sylviculture actuelle est remise en question** par ces aléas climatiques, de plus en plus fréquents et extrêmes. Nos forêts ont alors besoin d'une nouvelle sylviculture, plus précise où les **essences sont adaptées aux conditions pédoclimatiques**. C'est bien l'objectif du projet de recherche Sycomore, piloté par le Centre INRAE Val de Loire avec le concours de **15 acteurs académiques, institutionnels ou économiques** (1) financé par la région Centre-Val de Loire.

Les nouvelles technologies en action !

Ce projet pluripartenaire s'appuie sur les technologies de pointe (*images satellites, drones, lidar, radar, capteurs connectés, intelligence artificielle*) qui enrichissent les observations de terrains et les connaissances scientifiques. Cette **sylviculture « connectée »** est une compétence stratégique émergente sur laquelle la région Centre-Val de Loire a pour ambition de devenir un des **pôles de référence** au niveau international. SyCoMore soutient des actions de recherche ayant un fort impact économique et territorial :

- **Reconfort** s'attache à évaluer et anticiper les déperissements forestiers, en développant des



Grégoire Maisonneuve © INRAE

La valeur ajoutée et l'ambition de SyCoMore est de soutenir des actions de recherche ayant un fort impact économique et territorial

outils de cartographie par télédétection et en actualisant les modèles de croissance des arbres ;

- **"Renouv"** prépare la forêt de demain en identifiant les pratiques de régénération naturelle les mieux adaptées aux changements climatiques, à la pression croissante des grands herbivores. Mais aussi en repérant les facteurs de blocage et en proposant des outils d'aide à la décision ;
- **GenForFutur** cartographie et caractérise les ressources génétiques forestières régionales, en évaluant de nouvelles provenances, variétés ou essences, susceptibles d'être plus adaptées au climat du futur.

Valoriser la recherche

La réussite de Sycomore passe par le transfert rapide des résultats de la recherche vers les professionnels de la forêt,

afin de sécuriser et améliorer leurs pratiques sylvicoles. À ce titre, un site internet sera créé au printemps 2023 complété de temps d'échanges entre chercheurs et forestiers prochainement organisés (*groupes de progrès, journées inter techniques, séminaires*). Enfin, des **mallettes pédagogiques** sur la gestion forestière seront mises à disposition du grand public.

Eric de la Rochère et Paul Morisset
FIBOIS Centre-Val de Loire

(1) - 5 acteurs académiques (CNRS, INRAE, INSA CVL, Universités d'Orléans et de Tours) et 10 acteurs socio-économiques (Fibois CVL, CNPF-IDF, ONF, UNISYLVA, Dream Eau et milieux, VEGEPOLYS VALLEY, AgreenTechValley, CybeleTech, Le Studium et Centre Sciences).

Plus d'informations :
fibois-cvl.fr/recherche-et-developpement/sycomore

Contacts :
Fibois CVL : p.morisset@fibois-cvl.fr
INRAE : helene.le-borgne@inrae.fr

Marché du bois : une fin d'année incertaine

Après un printemps consolidé des bonnes tendances des marchés du bois, l'automne s'annonce plus contrasté, dans un climat marqué par de nombreuses incertitudes.

L'inflation est désormais installée dans le paysage économique, et influe fortement sur les marchés du bois. Elle conduit à une **réduction de la consommation**, affectant fortement le secteur de la construction (*réduction constatée du nombre de chantiers, en France comme dans de nombreuses autres parties du monde*). Cela entrainera également la **diminution de l'agencement de l'habitat**, grand consommateur de bois. Ainsi, les 2 principaux moteurs de la consommation de bois (*construction et aménagement*) ralentissent. À ce phénomène s'ajoute, pour les transformateurs de bois, une **augmentation sensible des coûts de mobilisation** (*récolte, transport*) et de **transformation**, du fait de coûts énergétiques en très forte augmentation.

Côté Chêne

Malgré ce contexte, les ventes de l'automne en forêt privée dans nos régions confirment que le marché pour les bois d'œuvre de chêne reste soutenu, avec une **demande domestique toujours présente** et une reprise des marchés asiatiques. Les **prix se stabilisent** par rapport au printemps : la demande en gros bois de qualité tire toujours les prix vers le haut, seuls les petits bois de médiocre qualité



Sylvain Gaudin © CNPF

subissent une baisse de 10 à 15%. En 2023, le marché français et européen devrait rester stable, et une reprise significative du grand export pourrait générer à nouveau des tensions.

Côté résineux

Certains marchés résineux, orientés vers la **construction**, marquent le pas (*comme le douglas*), avec une réduction drastique de la demande en sciage et des stocks de bois rond chez les transformateurs : les prix connaissent une baisse. Cette tendance est un peu moins marquée sur les résineux blancs (*sapin-épicéa*). Les prix des pins sylvestre, laricio et maritime se maintiennent.

Côté peuplier

Les ventes de l'automne entérinent l'appétence des acheteurs pour le bois d'œuvre de peuplier, que ce soit dans le contreplaqué (*mobilité, nautisme,*

agencement...) ou dans les produits d'emballage (*cagette, emballage alimentaires spéciaux*). Les nouveaux clones trouvent leurs places, et les qualités moyennes aussi.

Autres débouchés

Les secteurs de la caisserie, de l'emballage et de la palette sont actifs (*demande élevée en bois de transport*), mais restent exposés aux coûts de fabrication. Bois bûche, granulés, petits bois de trituration et connexes de scierie sont fortement demandés pour répondre aux **besoins énergétiques**. Cela ne se traduit pour l'instant que peu dans le prix payé au propriétaire forestier, la hausse des prix pour le consommateur étant principalement due à un **manque criant de main d'œuvre** en forêt et dans les équipements de transformation.

Si structurellement, la demande de bois reste présente et devrait s'accroître à l'avenir, il vous faudra les conseils d'un professionnel avisé pour arbitrer les décisions de mise en vente de bois que vous projetez d'enclencher cet hiver.

Gaël Legros

Directeur du CNPF IFC

D'après une consultation des gestionnaires, experts forestiers et coopératives de nos régions.

L'Histoire de Natura 2000 Sologne

Découvrez la mise en place du plus grand site Natura 2000 terrestre d'Europe

Comme dans de nombreuses régions, le monde rural solognot s'est fortement opposé au dispositif Natura 2000 lors de sa mise en place dans les années 2000. Malgré ces difficultés, la désignation officielle du **plus grand site Natura 2000 terrestre d'Europe** (346 000 hectares) a pu avoir lieu en 2009. Depuis 2016, la **Communauté de Communes de la Sologne des Étangs** a pris en charge l'animation territoriale de cette politique avec en complément un deuxième territoire, celui de la **Sologne des étangs** (30 000 ha). Depuis le début le CNPF IFC travaille au côté des collectivités pour faire vivre cette démarche volontaire dans un **territoire boisé à plus de 70 %**.

Animer le territoire

En Sologne, il s'agit d'abord de faire prendre conscience des **richesses biologiques** que peuvent héberger les territoires. Le CNPF, structure animatrice, réalise alors des **visites-conseils individualisées** avec un état des lieux spécifique de chaque propriété permettant de proposer des **conseils d'actions concrètes sur la gestion** du terrain. Pour les propriétaires curieux, une **expertise scientifique des végétations** (gratuit et sans engagement), est réalisée avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). Un **compte-rendu** est toujours fourni aux propriétaires et contient une **cartographie des habitats patrimoniaux** présents sur la propriété ainsi que des préconisations de gestion spécifiques.

À la suite de ce travail, il est possible de mettre en place les



Avec Natura 2000, vous pouvez procéder à la restauration écologique de berges d'étang par arrachage des saulaies

© Groupama Assurance France

outils **Natura 2000** (charte et contrat), ou de mettre en place des **projets avec les acteurs locaux**.

12 années de bilan

- + 100 **propriétaires** adhérant à la charte Natura 2000
- 10 000 ha de forêt sous charte Natura 2000
- 21 contrats Natura 2000 signés (subventions européennes)
- +25ha de **milieux naturels entretenus ou restaurés**, soit + 2 contrats Natura 2000 chaque année.
- Environ 30% du site a été **cartographié par les experts floristiques** du CBNBP et environ 2 500 ha reconnus d'intérêt européen.

Travailler ensemble

L'animation Natura 2000 accompagne et développe des projets permettant de faire converger la préservation de la nature avec un maximum d'acteurs ruraux. Plusieurs exemples concrets sont des réussites pour la préservation de la Sologne.

Ainsi, Natura 2000 a mis en place plusieurs partenariats avec des structures locales, soit actuellement **6 conventions avec des acteurs locaux**

(Maisons Familiales Rurales, Fédérations Départementales des Chasseurs, les syndicats, etc.). L'ensemble permet d'initier des programmes dans différents domaines comme le pâturage, la gestion des étangs, la formation.

Evolution dans la gouvernance

Dès 2023, l'État transfère la gestion des financements Natura 2000 à la Région. L'objectif est d'ancrer plus localement la gestion de cette politique publique valorisant le patrimoine naturel local.

Par ailleurs, l'opérateur Natura 2000 pour la Sologne évolue également. Depuis novembre 2022, un partenariat entre le CNPF et l'Institut d'Ecologie Appliquée (IEA) permet de développer de nouveaux projets. En effet, l'IEA a réalisé plusieurs plans de gestion de site Natura 2000 en région et accompagne actuellement de nombreuses collectivités locales dans leurs plans d'aménagement.

Christophe Bach

Animateur Natura 2000 Sologne

Plus d'info sur le web : sologne.n2000.fr

Le CNPF IFC : ensemble pour développer de la gestion durable des forêts privées



Organigramme de l'équipe

DIRECTION



Gaël Legros
Directeur



Alain Colinot
Directeur adjoint

INGÉNIEURS & CHARGÉS DE MISSIONS



Xavier Jenner
Délégué Île-de-France



Jérôme Rosa
Formation, Expérimentation,
Santé des Forêts



Pierre-Damien Dessarps
Documents de
Gestion Durable



Léa Boubet
Communication,
Vulgarisation, Peuplier

TECHNICIENS DE SECTEURS



Marine Lauer
Environnement



Jonathan Besse
Apprenti - DFCi et
soutien technique



Augustin Bouthenet
Documentation
technique, drone



David Houmeau
Cher
(hors sud-ouest)



Laurence Plaige
Eure-et-Loir
Responsable Urbanisme



Bruno Jacquet
Indre et sud-ouest
du Cher



Franck Masse
Indre-et-Loire



Marie Maitrot
Loiret



Thomas Varquet
Loiret



Evaëlle Bourdais
Loir-et-Cher nord
et Sologne ouest
Responsable SIG



Clément Deschamps
Sologne sud et
Loir-et-Cher est



Raphaël Trembleau
Seine-et-Marne,
Gâtinais, Essonne



Virginie Le Mesle
Val d'Oise, Yvelines,
Essonne - Responsable
Label Bas Carbone

ADMINISTRATION



Sabrina Minoun
Secrétariat du
Directeur



Gisèle Raoul
Comptabilité,
Budget, RH



Ophélie Guibert
Développement, Vulgarisation,
Documents de gestion



Sophie Avril
Documents de
gestion durable





Une fiscalité forestière attractive à défendre



Exonération de taxe foncière sur les parcelles de plantations, crédit d'impôt DEFI travaux, exonération des 3/4 de la valeur de la forêt lors d'une mutation (*cession, vente, donation*), et pour le calcul de l'IFI ... **De nombreux**

dispositifs fiscaux attractifs existent pour les propriétaires forestiers.

Mis en place par le législateur pour tenir compte du rythme long de la production forestière, Ils sont le fruit d'un long travail de lobbying du syndicalisme forestier qui représente sans relâche vos intérêts. Ces dispositifs sont régulièrement remis en cause, tout comme l'exercice normal de votre travail

de sylviculteur.

Pour peser sur les décisions à tous les niveaux européen, national, régional et départemental, nous devons être nombreux. **Nous avons besoin de vous pour vous défendre : votre adhésion compte !**

Laurence de Gressot

Présidente du syndicat des Forestiers privés de l'Indre



Informations des régions

Le retour des FOGEFOR en 2023 !

Le programme FOGEFOR 2023 vous propose un **cycle d'initiation à la gestion forestière de 4 jours** (*1 samedi par mois*), qui se déroulera entre les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, de septembre à décembre 2023. Vous êtes déjà nombreux à vous y être **pré-inscrits** ! Aussi, nous réservons en priorité les premières places aux propriétaires forestiers de cette liste, puis, selon le nombre de places disponibles,

nous communiquerons ultérieurement les documents d'inscription pour ce cycle.

Nous proposons par ailleurs en priorité aux stagiaires 2022 un cycle thématique de 3 jours sur le "**diagnostic forestier en vue de l'établissement d'un calendrier de coupes et travaux sur une forêt d'étude**". Il se déroulera dans l'Indre, entre avril et juin 2023 (*1 samedi par mois*). Là encore, selon le

nombre de places disponibles, nous communiquerons prochainement sur ce cycle.

Surveillez bien dans votre boîte aux lettres la revue Notre Forêt, et dans vos courriels les « Nouvelles de nos Forêts » !

Contact :

fogeforducentre@cnpf.fr

Jérôme Rosa au 06 14 52 88 65

Soutenez la revue **NOTRE FORÊT**

Notre Forêt ne reçoit plus de financements publics externes ...

Pour soutenir la revue, souscrivez un **abonnement de soutien** : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Vous pouvez également renoncer à la revue en format papier et la lire en vous abonnant à la newsletter du CNPF.

Coupon à retourner complété au CNPF, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1

Règlement de 40€ par chèque à l'ordre de **l'agent comptable du CNPF**.

Nom Prénom

Adresse

Souscrit un abonnement de soutien à la revue Notre Forêt pour un montant de 40 € pour 2 ans (8 numéros)

Date..... Souhaite recevoir une facture

S'abonne à la newsletter du CNPF - Mail :

Renonce à recevoir la revue Notre Forêt sur support papier



Santé des forêts

Dans le dernier "Notre Forêt", j'ai lu le Bilan Santé des Forêts 2021, pouvez-vous m'expliquer ce qu'est le Département Santé des Forêts ?
Mme. S du Loiret (45)



Léa Boubet © CNPF

Les correspondants-observateurs surveillent la santé des forêts

Suite aux problèmes sanitaires des années 80 (dépérissements de chênes à Tronçais ou de résineux attribués aux pluies acides), il était nécessaire de mettre en place un dispositif solide de surveillance, de diagnostic et de conseil phytosanitaire pour la santé des forêts. Ainsi, le Département Santé Forêt (DSF) a été créé en 1989.

Aujourd'hui, c'est le Ministère en charge de l'agriculture qui définit la stratégie de surveillance de la santé des forêts. Le DSF dispose de 4 experts nationaux et d'une trentaine d'agents permanents répartis en 6 pôles.

Opérationnellement, le DSF s'appuie sur les observations d'un réseau de plus de 200 forestiers, les correspondants-observateurs (CO) issus de différents organismes (CNPF, ONF, DDT, etc.). La mission des CO est de surveiller les forêts (suivi spécifique des organismes causant la majorité des dégâts sanitaires, veille sylvosanitaire et surveillance des organismes réglementés et émergents), diagnostiquer les problèmes sylvosanitaires, aider et conseiller les gestionnaires et les propriétaires.

Formés en permanence, les CO sont la référence locale pour les propriétaires et les gestionnaires s'interrogeant sur la santé de leurs forêts. À la délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire du CNPF, tous les techniciens territoriaux sont correspondants observateurs du DSF, vous retrouvez régulièrement des informations sanitaires auprès d'eux, n'hésitez donc pas à les solliciter (contact p.12).

Marie Maitrot

Technicienne territoriale CNPF, secteur Loiret

Eclaircie de taillis

Il y a 20 ans, j'ai réalisé un balivage dans mon taillis de chêne enlevant environ 1 tige sur 4. Aujourd'hui le peuplement me paraît serré. Faut-il intervenir à nouveau ? M. de V du Cher (18)



David Houmeau © CNPF

Astuce : désignez vos arbres à éclaircir à la bombe peinture !

Oui. Si votre peuplement semble trop serré aujourd'hui c'est que la 2e coupe aurait dû être réalisée il y a quelques années. En effet ces éclaircies doivent être **modérées** (20 à 25 % des tiges) et **régulières** (tous les 10 ans environ). Cette méthode, appelée éclaircie de taillis, permet à terme d'**obtenir du bois d'œuvre de qualité**. A l'inverse, les coupes fortes laissant un arbre tous les 10 à 12 m déprécient fortement la valeur des chênes.

Dans votre cas, il n'est pas encore trop tard. Cependant, il serait préférable de **réaliser des éclaircies plus légères mais plus fréquentes** (tous les 8 ans par exemple) ; elles favorisent le développement des **houppiers** des plus beaux sujets tout en évitant l'apparition de gourmands le long du tronc. Elles s'opèrent au profit des 60 à 90 plus belles tiges/ha, bien réparties sur la parcelle. Leur désignation à la peinture vous facilitera la tâche lors du choix des arbres à enlever. Veillez à conserver le sous étage qui assure un rôle de gainage du tronc et à ne couper que les tiges qui gênent le développement du houppier des arbres désignés.

Si ce n'est déjà fait, profitez de la coupe à venir pour **ouvrir des cloisonnements de 4 m** de large tous les 20 à 25 m pour faciliter l'exploitation et la vidange des bois et limiter le tassement des sols.

David Houmeau

Technicien territorial CNPF, secteur Cher

Vos contacts

CNPF - Île de France et Centre-Val de Loire :
02 38 85 07 91 - ifc@cnpf.fr

Antenne Île de France : **Xavier JENNER**
01 39 55 25 02

Cher : **David HOUMEAU**
07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : **Laurence PLAIGE**
06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre : **Bruno JACQUET**
06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : **Franck MASSÉ**
06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et est du Loir-et-Cher :
Clément DESCHAMPS
06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :
Évaëlle BOURDAIS
06 14 52 88 40 - aurelien.fevrier@cnpf.fr

Loiret : **Thomas VARQUET**
06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Marie MAITROT
06 18 58 40 50 - marie.maitrot@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :
Virginie le MESLE
06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : **Raphaël TREMBLEAU**
06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

CETEF du Berry : **Adrien DURIAUX**
06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : **Denis GOISQUE**
02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce : **Pierrick COCHERY**
01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : **Lucie TALLIER**
02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : **Franck MASSÉ**
06 14 52 88 52

GDF du Loir-et-Cher : **Hubert DESIRE**
02 54 55 20 00

GEDEF Loiret-Sologne :
06 43 66 06 55

Peuplier Centre-Val de Loire : **Franck MASSÉ**
02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture de région Ile-de-France :
François QUAGNEAUX
01 39 23 42 43

GDF d'Ile-de-France : **Raphaël TREMBLEAU**
06 03 71 89 92

Fogefor du Centre :
Jérôme ROSA : 06 14 52 88 65

Syndicats des forestiers privés :
Cher : 02 48 70 45 60
Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87
Indre : 02 54 61 61 61
Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73
Loir-et-Cher : 02 54 55 80 00
Loiret : 07 61 18 23 31
Ile-de-France : 01 47 20 36 32

**JOURNAL TRIMESTRIEL
D'INFORMATION FORESTIÈRE**

Publié par :
La délégation régionale Île-de-France Centre-Val de Loire
du Centre National de la Propriété Forestière
5, rue de la Bourrie Rouge - CS 52349
45023 ORLÉANS Cedex 1
ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr

Avec la participation financière de la Chambre
d'agriculture de région Île-de-France, du syndicat des
forestiers privés d'Ile-de-France et de l'Union Régionale
des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire,
ainsi que de Velbois.

Save the date !

Contact - Plus info :

Marine Lauer, ingénieur environnement : 06 14 52 88 80 - marine.lauer@cnpf.fr



COLLOQUE NATIONAL

Chauves-souris et gestion forestière



**Mardi 14 Mars 2023
PARIS**

Retenez la date !



**Sortie terrain
Mercredi 15 Mars 2023
RAMBOUILLET**



**À destination des
Acteurs de la gestion
forestière**

Lieu :

**MGEN, 3 square Max-Hymans
PARIS 15**

Rejoignez Nuits des Forêts !



**APPEL À
PARTICIPATION**

**Organisez un événement
pour les Nuits des Forêts 2023**

**DATE LIMITE
22 JANVIER**

Pour la 4^{ème} édition du festival d'envergure nationale **Les Nuits des Forêts** (9-18 juin 2023), l'association fait appel à l'ensemble des propriétaires et gestionnaires forestiers, associations, artistes, compagnies et acteurs culturels, collectivités, entreprises et particuliers qui souhaitent rejoindre l'aventure !

Vous êtes propriétaire forestier et vous souhaitez y organiser un événement ? Vous souhaitez être programmé.e.s mais vous n'avez pas de lieu forestier ? Vous souhaitez être accompagnés ?

Contactez contact@nuitsdesforets.com

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CNPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CNPF IFC en indiquant vos coordonnées.



Certifié PEFC
pefc-france.org

Directeur de la publication :
Jean-Pierre PIGANIOL
Rédaction et maquettage : Léa BOUBET
Photo de couverture : Sylvain Gaudin
Abonnement gratuit sauf soutien
Impression : Prevost Offset
4 trimestre 2022 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC